



# Règlement financier primaire

## Tarifs 2018 - 2019

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier.

Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

		Tarif normal (10 mensualités)	Tarif famille nombreuse (*) (10 mensualités)
<b>Maternelle</b>	<b>Contribution</b>	<b>72 €</b>	<b>61 €</b>
	<b>Demi- pension</b>		
	- 1 repas	<b>19,20 €</b>	
	- 2 repas	<b>38,40 €</b>	
	- 3 repas	<b>57,60 €</b>	
	- 4 repas	<b>76,80 €</b>	
<b>Elémentaire</b>	<b>Contribution</b>	<b>67 €</b>	<b>56 €</b>
	<b>Demi- pension</b>		
	- 1 repas	<b>20,20 €</b>	
	- 2 repas	<b>40,40 €</b>	
	- 3 repas	<b>60,60 €</b>	
	- 4 repas	<b>80,80 €</b>	

(\*) Le "**Tarif famille nombreuse**" est accordé aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes.

Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

**Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier  
ainsi que des dates de sortie des élèves en fin d'année scolaire.**

# I. Facturation

## **Modalités de règlement**

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :  
1<sup>er</sup> prélèvement forfaitaire de 90 € le 5 septembre. Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

### Attention

**La facture** est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci devront être effectués en début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril)

## 2. Acompte

L'acompte versé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant est déduit de votre facture.

## 3. Fournitures et sorties scolaires

**Une somme de 45 €** destinée à couvrir les frais inhérents aux fournitures de papeterie, d'arts plastiques, aux livres de lecture, aux animations et sorties éventuelles, sera intégrée à votre facture et répartie sur les mensualités.

## 4. Frais optionnels

### ➤ **Demi-pension**

Les repas occasionnels sont acceptés contre un ticket-repas. Ces tickets sont vendus **par carnet de 5 pour 30,50 €**. Il est demandé aux familles de n'y recourir qu'exceptionnellement, en raison des complications que ces repas entraînent pour la restauration et la gestion des présences au sein de l'Établissement.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être constitué. Si l'enfant doit apporter son panier-repas, une participation de 20 € / mois sera facturée.

En cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée supérieure à 8 repas consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées sous forme d'avoir. Dans ce cas, il suffira d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

**Aucun changement n'est admis en cours de période.** Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.

## ➤ Garderie / Etude

### A l'école maternelle :

- **une garderie** est assurée de 16 h 30 à 18 h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
  - coût de la garderie **régulière** : **20 € / mois** (mis sur la facture)
  - coût de la garderie **ponctuelle** : **30 € / 10 séances**, ou bien 15 € / 5 séances (achat d'une carte sur place).

### A l'école élémentaire :

- **une garderie** est assurée de la sortie des classes jusqu'à 17h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le paiement se fait en achetant une « carte garderie » au prix **de 15 € pour 10 présences.**
- **une étude** a lieu de 17h à 18h le lundi, mardi, jeudi. Le paiement se fait en achetant une « carte d'étude » au prix **de 15 € pour 5 présences.**

## 4. Possibilité d'aide financière

En cas de difficultés (perte d'emploi, ...) il existe des possibilités d'aides de l'Établissement. S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier.

## 5. Association des Parents d'Elèves (APEL)

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. La cotisation annuelle pour l'année scolaire 2018-19 est fixée à 21€ par famille.